

CODE DE L'U.F. (3) 756460 U36 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 710
----------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire informatique pédagogique	CT	S	16
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	4
		Total des périodes	20

✓

12. Réserve au Service d'inspection :


- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

5/9/2000
 AM E. E. E. E. E.

- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 06.09.2000

A. COLLINET
 ADM. PEDAG

Date :

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation permanente des enseignants : Initiation à l'utilisation d'Internet à des fins pédagogiques

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

L'unité de formation vise, dans le cadre de la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation, à permettre à l'apprenant de construire des séquences d'apprentissage exploitant les possibilités pédagogiques d'Internet, tout en adoptant une attitude critique vis-à-vis de sa démarche.

Formation permanente des enseignants : Initiation à l'utilisation d'Internet à des fins pédagogiques

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant sera capable :

- de se connecter à un site grâce à une adresse électronique ;
- de faire rechercher les sites qui contiennent une information précise ;
- de télécharger des logiciels et des documents par des sites et par FTP direct.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'UF : « Informatique – Introduction à la navigation sur Internet », classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Formation permanente des enseignants : Initiation à l'utilisation d'Internet à des fins pédagogiques

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes comportant plus de deux apprenants par poste de travail et plus de vingt apprenants par groupe.

Formation permanente des enseignants : Initiation à l'utilisation d'Internet à des fins pédagogiques

PROGRAMME DU COURS

L'apprenant sera capable :

- de rechercher et d'analyser des applications pédagogiques existantes sur Internet :
 - de décrire les applications découvertes en termes d'objectifs, public-cible, méthodologie, résultats, apports aux élèves ;
 - d'analyser chaque application en termes d'avantages et d'inconvénients, ou d'apports et de risques ;
- de rechercher des pistes et des solutions méthodologiques utilisables pour limiter les risques mis en évidence ;
- de préparer une séquence d'apprentissage caractérisée par des connaissances, capacités et compétences visées en exploitant les possibilités d'Internet.

Formation permanente des enseignants : Initiation à l'utilisation d'Internet à des fins pédagogiques

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable de préparer par écrit une séquence d'apprentissage :

- qui permet d'acquérir des connaissances, des capacités et des compétences ;
- dont la méthode est adaptée aux objectifs, aux élèves et aux possibilités d'Internet ;
- dont l'évaluation est adaptée aux objectifs et à la méthode, et permet de mettre en évidence les acquis de l'élève ;
- dans laquelle l'enseignant n'a plus un rôle de dispensateur de savoir, mais un rôle d'organisateur de situations d'apprentissage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- de l'originalité de la séquence d'apprentissage préparée ;
- de l'adéquation des objectifs aux spécificités d'Internet ;
- de la qualité de l'exploitation des ressources pédagogiques d'Internet ;
- de l'adéquation et de la pertinence des outils d'évaluation mis en œuvre ;
- de la possibilité de mettre en œuvre la séquence d'apprentissage dans le cadre de la pratique de l'apprenant.

Formation permanente des enseignants : Initiation à l'utilisation d'Internet à des fins pédagogiques

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.